République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 février 2025

Séance ordinaire du **11 février 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 12
Absents : 03
Nombre de procuration(s) : 1

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
Secrétaire de séance : Mme LESNIAK Laurence

Date de convocation : 4 février 2025

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie (départ à 22 h) - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique ROSFELDER Dominique - TANGHE Marielle - M. URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes MOSCHLER Isabelle - SAETTEL Christiane (Mme SAETTEL a donné procuration à M. BENTZ Hervé) et M. SCHOSSELER Daniel

5. Crèche - État d'avancement du projet de la crèche et bail emphytéotique

M. le Maire indique que le projet pour la création d'une micro-crèche avance doucement mais sûrement. Les discussions entre les différentes partenaires pour le financement sont quasiment terminées.
Le permis de construire devrait être déposé fin mars.

M. le Maire rappelle que par délibération du 08 octobre 2024, le Conseil Municipal avait donné son accord pour la conclusion d'un bail emphytéotique avec Obernai Habitat pour le bâtiment devant constituer la future crèche sur une parcelle appartenant à la commune (cadastrée section 1 n° 260).
M. le Maire souhaitait présenter le bail emphytéotique à l'assemblée pour approbation mais Obernai Habitat n'a pas encore pu finaliser le dossier. Ce point est par conséquent reporté à une prochaine séance.

Dans un mail du 07 février 2025, Obernai Habitat évoque l'opportunité d'intégrer une partie de la parcelle voisine cadastrée section 01 n° 261, appartenant à M. SCHOSSELER Daniel, pour permettre l'agrandissement de l'espace de jeux extérieur prévu au projet initial. Obernai Habitat souhaite connaître la position de la commune sur cette possibilité avant de déposer le permis de construire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- ESTIMANT que l'emprise foncière du projet initial est suffisante au vu de la structure et du nombre d'enfants pouvant être accueillis,

- CONSIDERANT que l'acquisition d'une partie de la parcelle 261 pour l'extension de l'aire de jeux extérieure serait à la charge de la commune ; que celle-ci met déjà gracieusement la parcelle 260 à disposition d'Obernai Habitat pour y construire la crèche et que pour ce faire elle a renoncé au bénéfice financier de la vente de ce terrain par intérêt public,

- NE SOUHAITE PAS donner suite à la proposition d'Obernai Habitat pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section 01 n° 261.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 18 février 2025.
Le Maire,
M. Jean-Claude JULLY.

La secrétaire de séance,
Mme LESNIAK Laurence

MAIRIE D'INNENHEIM 67 - Bas-Rhin

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 24/02/2025